

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

---

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS  
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 27

présenté par

Mme Dubié, M. Krabal et les membres du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 2° bis À l'avant-dernier alinéa, les mots : « peut conclure » sont remplacés par le mot : « conclut » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre automatique la substitution du préfet aux maires défaillants en cas de constat de carence. Cet amendement a été déposé par nos collègues sénateurs du groupe RDSE, et rejeté en séance.